



ASSOCIATIONS RELAIS

ASSEMBLEES GENERALES du 22 Mai 2025

Propositions de résolutions à prendre

1 - Rapports Annuels 2024 : Avis sur les Rapports annuels

2 - Budget 2025 : Adoption des Budgets 2025

3 - Conventions entre Associations

3.1 Convention avec Ateliers des Savoirs

Proposition : Reconduire la convention pour l'année 2025 : participation de RELAIS AI à hauteur de 1 000 €.

3.2 Convention Inter structures :

- Mise à disposition des locaux du mobilier et du matériel informatique.
- Mise à disposition des véhicules et matériels.
- Mise à disposition du personnel permanent.

4- Engagements Financiers :

- Garantie de Caution bancaire au bénéfice de Relais Avenir.

Proposition : Relais Ai garanti la caution bancaire de Relais Avenir auprès du Crédit Coopératif. La caution bancaire est obligatoire pour les ETTI.

Celle-ci doit être reconduite comme chaque année

Pour l'année 2025 le montant s'élève à 146 583 €.

- Crédit Immobilier Relais PE concernant les logement mis à disposition pour le CLAJ depuis fin 2024.

Il reste à rembourser 27 460 € en capital

5 – Gouvernance : Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration

Yves GREGORI

6 - Cotisations Annuelles 2025 :

Pas de vote pour cette année, la délibération de l'an dernier vaut pour deux années.

Pour rappel 2.00 € pour les adhérents

3.00 € pour les administrateurs.

7 - Immobilier : Relais PE

7.1 Agrandissement des locaux 83 rue Dantagnan à St André de Cubzac.

Comme validé l'an dernier, les travaux vont débuter deuxième semestre de l'année 2025.

7.2 Immeuble de St Savin :

L'immeuble est toujours en vente, il n'y a pas eu d'avancée depuis l'année dernière. Nous envisageons cependant la mise en place d'une permanence dans ce local afin d'être au plus proche des publics concernés par ce secteur.

8 - Projet de modification des statuts.

9 - Questions Diverses.